



Règlement 2026 de LA PLAINE AUX SOMMETS TRAIL 11 ET 22 KM ET COURSES ENFANTS

A. Lieu, date et nature de la compétition

L'événement *De la plaine aux sommets* se déroule le samedi 30 mai 2026, sur le territoire de la commune d'Ancelle.

Cette journée se veut convivial, familial et festif. Les courses se dérouleront le samedi 30 mai en fin de journée.

a – Epreuves

EPREUVES	DATE & HORAIRE	LIEU DE DEPART & ARRIVEE	TARIFS	CATEGORIES
Trail 22km/1042m D+	30 mai 16h00	Base de loisirs d'Ancelle	22€ en ligne 27€ sur place Repas d'après-course : 20€	A partir d'Espoir (né-e en 2006 et avant)
Trail 11km/477m D+	30 mai 17h15		11€ en ligne 16€ sur place Repas d'après-course : 20€	A partir de junior (né-e en 2008 et avant)
Courses enfants 400M / 800M / 3000M	30 mai 14h30	Base de loisirs d'Ancelle	INSCRIPTIONS SUR PLACE : 5€	DE POUSSINS A U16
Salon du bien être et artisanal	30 mai de 10h00 à 20h00	Base de loisirs de Ancelle	GRATUIT	

b – Horaires et lieux des retraits des dossards :

Les dossards pourront être retirés samedi 30 mai 2026 de 14h00 à 16h45 à la Base de Loisirs d'Ancelle.

B. Programme prévisionnel

Samedi 30 mai 2026 :

- 14h00 – 16h45 : dernières inscriptions et retrait des dossards, lieu : Base de loisirs d'Ancelle ;
- 14h30 : Courses enfants 400M / 14H40 Courses enfants 800m / 15H00 Courses enfants 3000m
- 16h00 : départ Trail 22km/1042m D+, lieu : Base de loisirs d'Ancelle ;
- 17h15 : départ Trail 11km/477m D+, lieu : Base de loisirs d'Ancelle ;
- 18h30 : Ouverture des repas ;
- 19h30 : Animations musicales ;



- 20h00 : remise des prix ;
 - 21h00 : fin de course, poursuite de l'animation musicale.
- Lieu : Base de loisirs d'Ancelle.

C. Organisateur

Les courses d'Ancelle sont organisées par l'association ANCELLE EVENT, avec le soutien de la Mairie d'Ancelle.

Contact organisation : David Legrand. Tel. : 06 77 18 90 55 , courriel : ancelleevent@gmail.com , site internet : <http://as2pic.org>

D. Conditions de participation

ATTENTION ! Places limitées à 500 au total des 2 courses y compris les courses enfants

La participation à la manifestation est conditionnée à :

a – Ouverture et clôture des inscriptions

- Les inscriptions ouvriront le 14 février 2026 ;
- La clôture des inscriptions **en ligne** est fixée à mercredi 27 mai 2026 à 23h59, ou avant si limite maximale atteinte.

b – Tarifs d'inscriptions :

- Trail 22km/1042m D+ : 22€ en ligne, 27€ sur place.
- Trail 11km/477m D+ : 11€ en ligne, 16€ sur place.
- Courses enfants : 5€ sur place
- Repas d'après-course : 20€

Un cadeau souvenir à l'effigie de la course sera offert à tous les participants.

c – Catégories d'âges :

Le courses sont ouvertes à toutes les personnes nées en :

- 2008 et avant pour le Trail 11km/477m D+ ;
- 2006 et avant pour le Trail 22km/1042m D+ ;

d – Certificat médical :

Conformément à la réglementation de la Fédération française d'athlétisme, toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;



- **ou d'un attestation de Parcours Prévention Santé (PPS) datant de moins de 3 mois. Le PPS est à réaliser sur ce site : <https://pps.athle.fr/> ;**
- Les participants étrangers sont également tenus de fournir un PPS. C'est le seul document accepté.

e – Mineurs

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

f – Dossard

L'athlète doit porter visiblement sur l'avant du corps, pendant la totalité de la compétition, le dossard fourni par l'organisation.

g – Matériel de sécurité

Selon les conditions météo :

Matériel conseillé : réserve d'eau et alimentaire, lampe frontale, coupe-vent.

L'utilisation de bâtons est autorisée.

h – Rétraction

Tout engagement est ferme et définitif et donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation. Toutefois, en cas de non-participation :

- Il sera possible de remettre le dossard à une tierce personne, dont l'identité devra être précisée par courriel à l'organisateur avant le vendredi 29 mai 2026 à 23h59. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sans en avertir l'organisateur dans le délai imparti, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.
- Ou de reporter son inscription à l'année suivante.

i – Acceptation du présent règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

E. Assurances

a – Responsabilité civile

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance souscrite auprès de la fédération Ufolep dont Ancelle Event est affilié sous le numéro 005004001

b – Assurance dommages corporels

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.



F. Règles sportives

La compétition se déroule selon les règles sportives de l'UFOLEP.

a – Réclamations

Les éventuelles réclamations peuvent être faites conformément aux procédures fédérales auprès du directeur de course (Legrand David). Les décisions sont sans appel.

b – Aide aux concurrents

Toute aide extérieure, y-compris ravitaillement hors-zone, est interdite.

c – Assistance

Le concurrent pourra recevoir assistance (alimentation, hydratation) par un accompagnateur dans les zones de ravitaillements prévues par l'organisation.

d – Limites horaires

- **Le Trail 22km/1042m D+ :** temps maximum accordé pour la course est de **4h30** ;
- **Le Trail 11km/477m D+ :** le temps maximum accordé pour la course est de **2h30**.

Passés ces délais, les concurrents seront considérés comme hors-course, et seront aiguillés vers l'arrivée par un chemin plus direct.

Pour le Trail 22km/1042m D+, une barrière horaire sera mise en place par l'organisation à la 2e séparation des 2 parcours (Km 11) au bout de 2h30min.

e – Chronométrage

Le chronométrage est assuré par puces électroniques intégrés au dossard. Le port d'un transpondeur ne correspondant à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

G. Classements et récompenses

a – Récompenses

Pour les deux courses, seront récompensés :

- Les 3 premiers au classement « scratch » Femmes et Hommes ;
- Le 1^{er} de chaque catégorie, sans cumul avec le scratch.

b – Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et sur les sites internet de la course et du prestataire chronométrateur.

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime (en faire directement la demande à l'adresse chrono@as2pic.org).



H. Ravitaillements

Pour le Trail 11km/477m D+ : cette course est en **autonomie totale**, il appartient donc aux concurrents d'emporter avec eux les ravitaillements solides et liquides qu'ils estiment nécessaires. Un stand de ravitaillement solide et liquide sera installé à l'arrivée.

Pour le Trail 22km/1042m D+ : cette course est en **semi-autonomie**, il appartient donc aux concurrents d'emporter avec eux les ravitaillements solides et liquides qu'ils estiment nécessaires, et au minimum 0,5L d'eau. Un stand de ravitaillement solide et liquide sera installé au **Km 11 (stand biathlon)**. Un stand de ravitaillement solide et liquide sera aussi prévu à l'arrivée.

I. Sécurité et soins

a – Voies utilisées

La compétition se déroule sur pistes/chemins en milieu naturel, et quelques passages sur routes.

b – Secours des concurrents

Les secours sont assurés par l'Union Départementale des Premiers Secours.

c – Entraide entre concurrents

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

J. Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

K. Droit à l'image

Par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

L. Force majeure

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

M. Annulation

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure.